

Château de
LA ROCHE-GUYON**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON**

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 – 12 du 23 juin 2020

Objet : Vote du Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juin, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 16 juin 2020.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat
Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois**Personnalités qualifiées :**

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire
Cyril Rasse, suppléant**Absents excusés ayant donné un pouvoir :****Personnalités qualifiées :**

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Gérard Maury, Cédric Lemagnent
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Absents excusés :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe en charge du Développement du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

A la section d'exploitation :

- Le résultat d'exploitation antérieur reporté positif de 145 326,78€
- La réévaluation des différents chapitres budgétaires, et notamment des pertes de recettes propres dû à la fermeture administrative de l'établissement dans le cadre de la pandémie de Covid-19
- Que le résultat prévisionnel est équilibré

A la section d'investissement :

- Le résultat d'investissement antérieur reporté négatif de 23 659,05 €
- L'intégration des restes à réaliser de 2019 : 1 043 793,93 € en dépenses en 986 761,24 € en recettes
- Au compte 1068, un écart de 2 138.78€ correspondant à l'affectation partielle des résultats de la section d'exploitation 2019
- Que le résultat prévisionnel est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

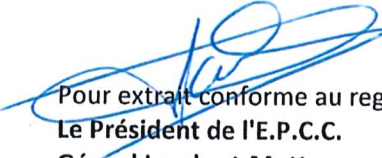
VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2020.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14


Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

